

- 6 mai** (**Canada - ONU/HCDH**) : Le Canada demande la convocation d'urgence de la Commission des droits de l'Homme de l'ONU.
- 13 mai** (**Rwanda - MINUAR**) : Devant la détérioration de la situation, le chef de la MINUAR, le major-général Roméo Dallaire, réclame l'envoi de troupes supplémentaires.
- 17 mai** (**ONU/CS - MINUAR**) : Résolution 918/1994 du Conseil de sécurité de l'ONU autorisant la MINUAR II (effectif de 5500). Son mandat est de protéger des civils en créant des zones sécuritaires et de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire. Le déploiement de la MINUAR II n'aura lieu que trois mois plus tard (faute de financement et d'équipements).
- (**ONU/CS - Rwanda**) : Résolution 918/1994 du Conseil de sécurité décrétant un embargo sur les ventes d'armes au Rwanda.
- 27 mai** (**Canada - ONU/HCDH**) : Le Canada obtient la nomination d'un rapporteur spécial, René Degui Segui, chargé d'enquêter sur les violations des droits humains commises au Rwanda.
- 20 juin** (**France/Opération turquoise**) : Les autorités françaises préparent l'Opération turquoise. Il s'agit d'envoyer des troupes sous commandement français pour une opération humanitaire dans le triangle Cyangugu-Kibuye-Gikongoro dans le sud-ouest du pays (soit 1/5 du territoire).
- 21 juin** (**Canada/MDN - MINUAR**) : Le Canada répond à la demande de la MINUAR en mettant à sa disposition un contingent de 379 militaires spécialisés dans les communications et un détachement de sécurité de 20 personnes.
- 22 juin** (**France/Opération turquoise**) : L'Opération turquoise est lancée (effectif de 3000).
- 23 juin** (**ONU/CS - France**) : L'Opération turquoise est approuvée par le Conseil de sécurité par la résolution 929/1994.
- 2 juillet** (**France/Opération turquoise**) : Les troupes françaises contrôlent la zone Sud-Ouest du Rwanda et la proclament zone de sécurité humanitaire. African Rights estime que près de 90 % des Tutsi résidents de la préfecture de

Cyangugu avaient déjà été assassinés au moment de l'arrivée des militaires français.

(**Rwanda/FPR**) : Prise de Kigali par les forces du FPR. L'armée rwandaise est en déroute devant l'avancée rapide du FPR.

(**ONU/UNREO**) : L'Office d'urgence des Nations Unies (UNREO) considère que 1,5 million de personnes sont sur la route entre Ruhengeri (Nord-Ouest du pays) et Gisenyi (près de la frontière zairoise).

(**ONU/CS**) : Devant l'exode massif des populations, le président du Conseil de sécurité demande un cessez-le-feu inconditionnel pour éviter un désastre humanitaire et lance un appel à tous les États, aux agences onusiennes et aux ONG afin de fournir une assistance humanitaire.

(**Rwanda/GVT/FAR**) : Les membres du gouvernement auto-proclamé ont quitté leur quartier général du Nord-Ouest du pays (Gisenye) pour la zone de l'Opération turquoise (Cyangugu au Sud-Ouest du pays).

(**Rwanda - FPR**) : Cessez-le-feu unilatéral de la part du FPR

(**Est-Zaïre - ONU/HCR**) : Le HCR dénombre 100 000 réfugiés qui passent la frontière zairoise au nord de Goma et au sud-ouest à Bukavu. La zone humanitaire de l'Opération turquoise était en place depuis deux semaines.

(**Rwanda/GVT/FPR**) : Formation à Kigali d'un gouvernement d'union nationale avec comme premier ministre Faustin Twagiramungu (Hutu modéré du MDR) comme le prévoyaient initialement les accords d'Arusha.

(**Canada - ONU/HCR - ONG**) : Le Canada répond à l'appel du HCR et des ONG en accordant une assistance humanitaire de 10 millions de dollars ainsi que des services sanitaires et médicaux assurés par les Forces armées canadiennes.

(**ONU/SG - Rwanda**) : Le secrétaire général de l'ONU crée un fonds consolidé dont l'objectif est de recueillir 435 millions de dollars pour l'aide aux réfugiés et aux déplacés.

(**ONU/CS - Rwanda**) : La formation d'une Commission d'experts, dont le mandat est d'enquêter sur les massacres au Rwanda et sur la possibilité d'un génocide, a été